



11,5 km 
4 h 00 **2 h 00**
Vert  **2 VTT**
Dénivelé : 220 m

Entre le suc de la Blatte, le bois Mary et le Col de Serre, ce sentier offre une agréable randonnée dans une nature riche et préservée.

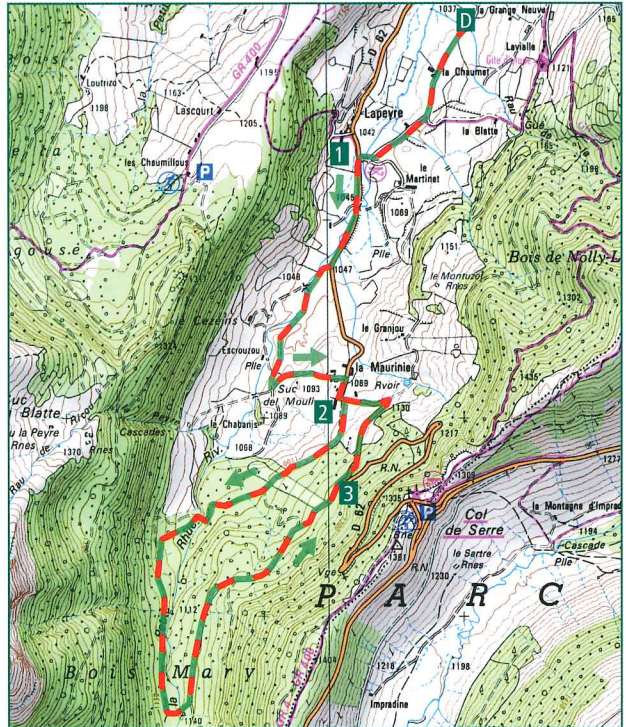


D Le départ se situe sur le parking en face de la mairie. Prendre la D62 en direction du Puy Mary pendant quelques mètres puis tourner à gauche vers le camping. Dépasser le camping et prendre la première route à droite pour rejoindre la départementale 62.

1 Après avoir traversé le pont vieux de Lapeyre tourner à gauche puis prendre le premier chemin à droite. Rester sur ce chemin pour rejoindre la départementale 62 au hameau de la Maurinie en passant à côté du four banal couvert

Le Bois Mary

Le Claux - Réseau VTT du Puy Mary



Carte IGN au 1:25000 n° 0620_2020 - © IGN - PARIS - Autorisation 50-8595 - Reproduction interdite

en lauzes. Continuer ensuite, après la ferme, sur le premier chemin à droite qui entre dans la forêt.

2 A la première fourche, laisser le chemin sur la gauche. A la seconde après le pont traversant la Petite Rhue, prendre le chemin de gauche. Rester toujours sur ce même chemin

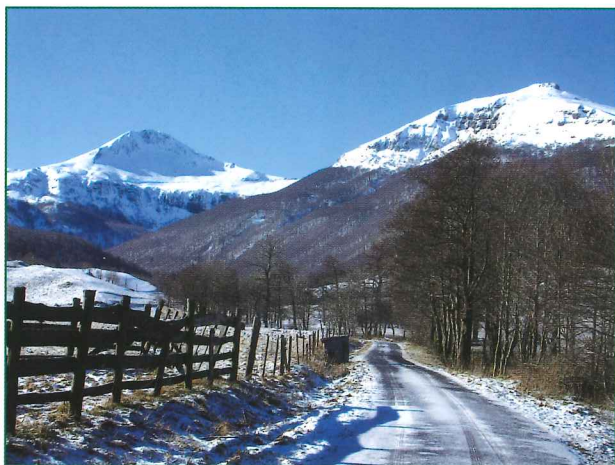
pour retraverser la Petite Rhue en amont. Au croisement suivant, prendre la piste sur la gauche qui vous ramène à la départementale 62.

3 Redescendre par la route jusqu'à la Maurinie et rejoindre le point de départ par le même sentier qu'à l'aller.

Le Bois Mary - Le Claux

Si le Puy Mary est l'un des deux sites naturels les plus visités de la Région Auvergne, il n'en demeure pas moins particulièrement fragile. Conscients des risques encourus pour sa qualité et son intégrité du fait d'une fréquentation en constante augmentation, le Conseil Général du Cantal a été à l'origine de l'engagement d'une « Opération Grand Site » en 1997. Pour mener à bien ce projet, le Syndicat Mixte du Puy Mary a été créé en décembre 1999.

[Il se compose du Conseil Général du Cantal, du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et de treize communes du Massif (Diemme ; Lavigerie ; Cheylade ; Le Claux ; St Vincent de Salers ; Le Vaulmier ; Le Falgoux ; St Projet de Salers ; Le Fau ; St Paul de Salers ; Lascelles ; St Cirgues de Jordanne et Mandailles St Julien).] L'enjeu est de conduire un développement touristique compatible avec la préservation d'un site naturel emblématique. Le projet vise ainsi à restaurer et valoriser la qualité des paysages, mais aussi à organiser l'accueil des visiteurs et leur proposer des animations de découverte et de compréhension du Volcan du Cantal (création de Maisons de Site; aménagement-entretien des sentiers de randonnée, etc.).



Le Puy Mary, véritable pyramide vue du ciel et emblème du département, culmine à 1 787 mètres, au centre du vaste massif cantalien. Formés par les épisodes volcaniques et l'érosion des glaciers, ces paysages exceptionnels constituent le plus grand volcan d'Europe (2 700 km²). Cet espace unique est l'objet de toutes les attentions. Tout d'abord protégé au niveau national en 1985 par la création du « site classé des Monts du Cantal » (10 000 hectares environ) qui s'étend en étoile le long des crêtes rayonnant à partir du sommet du Puy Mary, il est depuis 2000 membre du Réseau des Grands Sites de France.

